



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 010 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 6 février 2014

—
Président

M. Phil McColeman

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 6 février 2014

•(0850)

[Traduction]

Le président (M. Phil McColeman (Brant, PCC)): Mesdames et messieurs, nous allons commencer. Nous accusons un tout petit peu de retard, car nous attendons quelques témoins.

Madame Sims, je vous donnerai le droit de parole dans un instant.

Je souhaite la bienvenue aux témoins qui sont présents.

Nous en sommes à la 10^e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Nous sommes aujourd'hui le jeudi 6 février 2014.

Nous poursuivons notre étude des opportunités pour les Autochtones sur le marché du travail.

Nous allons entendre aujourd'hui deux groupes de témoins. Pendant la première heure, nous recevrons le témoignage de Mme Dawn Madahbee, vice-présidente du Conseil national de développement économique des Autochtones, ainsi que de Mme Judy Whitlock, qui...

Mme Judy Whiteduck (directrice du développement économique, Assemblée des Premières Nations): ...Whiteduck.

Le président: Je suis désolé. J'ai ici une note griffonnée qui indique qu'en fait vous remplacez quelqu'un d'autre.

Mme Judy Whiteduck: C'est cela.

Le président: Merci de m'avoir corrigé.

Judy représente l'Assemblée des Premières Nations. M. Peter Dinsdale, premier dirigeant de l'APN, se joindra à elle.

Mme Cheryl McDonald, directrice des Services de soutien de la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec, participera par vidéoconférence ainsi que son collègue, M. Dave Sergerie, conseiller régional pour l'emploi et la formation, mais nous devons encore établir la connexion.

Je céderai bientôt la parole aux témoins, mais je vois bien que Mme Sims aimerait prendre la parole.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Merci beaucoup.

Je m'excuse auprès des témoins, mais il s'agit d'une motion d'une importance critique qui doit être déposée. Elle se lit comme suit:

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées ajoute cinq (5) réunions afin d'entendre plus de témoins au sujet du projet de loi C-525, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (Accréditation et révocation — agent négociateur).

Le président: Merci.

Madame McLeod, vous souhaitez réagir.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci...

Mme Jinny Jogindera Sims: Puis-je commencer?

Le président: Je suis désolé, mais je croyais que vous aviez fini de parler.

Mme Jinny Jogindera Sims: Non, j'ai tout simplement lu la motion.

Le président: Mais la pause...

Mme Jinny Jogindera Sims: Oui, je suis désolée, elle était bien longue, ma pause.

Je vous remercie de nous permettre de discuter de la motion ce matin. Comme vous le savez, nous effectuons une étude d'une importance critique liée à un projet de loi qui sera lu à la Chambre, c'est-à-dire le projet de loi C-525. Je ne vais pas relire le titre. C'est un projet de loi qui aura une incidence énorme sur la syndicalisation et la désyndicalisation des travailleurs.

À mon avis, ce n'est pas assez d'accorder seulement deux heures et demie aux témoins. Il ne s'agit pas d'un projet de loi purement administratif. Je le conçois comme une refonte en profondeur du Code du travail, et je pense donc qu'il faut y consacrer le temps nécessaire. Comme nous le savons bien, lorsque nous étudions un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, il y a très peu de débats. C'est la raison pour laquelle il y a l'examen en comité, car c'est à cette étape-là que nous pouvons recueillir des témoignages, étudier en profondeur le projet de loi, en faire l'étude article par article et débattre d'éventuels amendements. Nous, en trois heures et demie, nous allons procéder à l'étude article par article et recueillir des témoignages.

Je m'adresse à tous les membres du comité, surtout à ceux d'en face, en leur disant qu'il n'y a aucune nécessité de se dépêcher. Je vous encourage tous à faire preuve de sagesse et à prendre votre temps pour être sûrs que nous étudions correctement le projet de loi.

J'aimerais également dire que certes, le gouvernement est majoritaire, et au bout du compte il fera ce qu'il voudra. Si, cependant, nous en discutons en profondeur, nous pourrions entendre des points de vue différents, et il se peut alors que certains d'entre nous changions d'avis à la suite de ces discussions. Nous aurions à ce moment-là un projet de loi qui servira bien le Canada. Je sais que pour ce faire, j'ai besoin de l'appui de tous, y compris de mes collègues d'en face. Nous venons de commencer une nouvelle année, et comme vous êtes des gens fort raisonnables, je sais que vous allez dire: « D'accord, Jinny. »

Merci.

Le président: Madame McLeod.

Mme Cathy McLeod: Merci, monsieur le président.

Bien que je respecte les observations de ma collègue, j'aimerais réagir. Tout d'abord, même si ce projet de loi ne suit pas le parcours habituel, en examinant les délibérations des première et deuxième lectures, on se rend compte que les arguments pour et contre le projet de loi ont été bien articulés. Il me semble qu'avec 10 témoins, ce qui est tout de même une quantité non négligeable, nous pouvons bien faire le tour de la question.

J'aimerais ajouter autre chose. Notre emploi du temps est fort chargé d'ici le mois de juin. Si nous considérons la charge de travail et les témoins ici présents aujourd'hui, il me semble que nous avons établi un calendrier qui nous permettra d'effectuer tout le travail important que nous avons à faire.

Merci.

Le président: Monsieur Boulerice.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vais abonder dans le sens de ma collègue Mme Sims. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui change fondamentalement la façon dont les employés assujettis aux lois fédérales pourront s'organiser ou pas. On passe d'un système à un autre, ce qui a des conséquences sur la capacité des travailleurs et des travailleuses de se doter d'un outil collectif pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. C'est très important. Cela touche quand même 10 % des travailleurs et travailleuses au pays.

Selon nous, il faut plus de temps pour étudier ce changement et entendre ce que les gens ont à dire sur les conséquences concrètes qu'il aura sur la vie des gens. Ainsi, ils pourraient nous dire quelles ont été les conséquences, les avantages et les inconvénients du changement de système en Ontario ou en Colombie-Britannique. Je pense que Mme Sims pourrait nous parler du changement dans sa province. Il faudrait aussi savoir quelles modalités de vote, qui sont assez particulières, sont prévues dans ce projet de loi et s'il y aurait lieu de les modifier ou de les bonifier, au besoin.

Selon nous, une période de deux heures et demie est assez courte, même dans un contexte parlementaire. Nous aimerions avoir plus de temps pour étudier ce projet de loi et en discuter en comité, ce qui nous permettrait de l'analyser correctement et de voir les conséquences qu'il aura sur...

• (0855)

[Traduction]

Le président: Monsieur Mayes.

M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président. C'est fort typique... Il s'agit du même argument présenté par Mme Sims. C'est du ressassé. Nous en

avons déjà parlé. Il n'est pas nécessaire de ressasser les mêmes propos séance après séance. Nous connaissons les problèmes et nous savons comment nous allons les aborder. Nous avons des témoins qui attendent pour nous parler, des témoins intéressants qui ont pris le temps de se rendre ici, et on nous répète les mêmes arguments. Allez, qu'on en finisse.

Le président: Je ne crois pas que cela constitue un rappel à l'ordre.

Monsieur Boulerice.

[Français]

M. Alexandre Boulerice: Merci.

C'est la première fois que nous discutons du temps que nous devons allouer à l'étude de ce projet de loi. Je dois avouer que j'avais fini d'exposer mes arguments. Je suis désolé, monsieur Mayes, mais je pense que c'est la première fois que je dis que nous devons prendre le temps d'étudier correctement ce projet de loi.

La motion présentée est tout à fait raisonnable. C'est tout ce que j'ai à dire.

[Traduction]

Le président: Monsieur Armstrong.

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Pouvons-nous procéder au vote?

Le président: Permettez-moi de consulter mon collègue.

En fait, cette motion est irrecevable. Nous devons poursuivre le débat. Puisque ce n'est pas une motion dilatoire, nous sommes tenus de continuer.

Avez-vous quelque chose à ajouter? Vous avez le droit de parole.

M. Scott Armstrong: [Note de la rédaction: inaudible]

Le président: Monsieur Cuzner, vous avez levé votre main tantôt. Je ne l'avais pas remarqué.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): J'ai déjà exprimé mes préoccupations concernant la période de temps accordée. Le comité et le président m'ont entendu.

Je suis d'accord. J'avais plaidé que l'on accorde plus de temps à l'étude, mais vu le fait que nous accueillons des témoins aujourd'hui, il faut clore le débat. J'aimerais pourtant essayer de trouver un compromis. Voici mon idée.

Elle comporte deux éléments. Nous allons entendre des témoins après la date limite du dépôt des amendements. Mais si nous pouvions reporter l'étude article par article à la semaine suivante... pour l'instant, le groupe de quatre témoins arrivera après la date limite, ce qui veut dire que leur témoignage n'aura aucune incidence sur les amendements. Si nous pouvions reporter l'étude article par article à la semaine suivante... c'est ce que je propose. L'autre partie de mon idée vise les représentants gouvernementaux. Je vais la proposer dans une motion différente, mais je voulais en parler au comité.

Le président: Madame Sims.

Mme Jinny Jogindera Sims: Je vais faire vite, car je ne veux pas enlever de temps aux témoins.

Je ne souscris pas à l'argument qui veut qu'une fois qu'une personne a dit quelque chose, nul ne peut le répéter. Si tel était le cas, nous n'aurions pas de démocratie parlementaire. Il y aurait un interlocuteur de chaque côté, et ensuite tout le monde rentrerait à la maison. Or, la démocratie parlementaire ne fonctionne pas ainsi. Nous sommes élus en tant que députés parlementaires pour représenter nos électeurs. Nous représentons l'opposition officielle également.

Je me devais de le dire. J'aimerais également souligner que ma motion n'a pas été déposée à la légère. J'y ai beaucoup réfléchi.

Par égard à nos témoins, je ne vais pas m'attarder là-dessus. Sachez, cependant, que j'ai tant de choses à dire sur la question et sur la façon dont on essaie d'accélérer le processus que je pourrais en parler longuement sans me répéter.

Encore une fois, recueillir des témoignages pendant deux heures et demi, avec une seule heure pour effectuer une étude article par article dans la même semaine, en recevant les amendements avant que les témoignages n'aient pas tous été recueillis, tout cela me semble un bafouage du système parlementaire, et surtout du rôle du comité.

Le président: Monsieur Armstrong.

M. Scott Armstrong: Non, ça va.

Le président: D'accord.

Tout le monde s'est exprimé. Puisque je n'ai plus d'interlocuteurs sur ma liste, nous allons maintenant procéder au vote.

Tous ceux qui sont pour la motion de Mme Sims...

● (0900)

Mme Jinny Jogindera Sims: J'aimerais que ce soit un vote par appel nominal.

Le président: Madame la greffière, nous procéderons par appel nominal.

(La motion est rejetée par cinq voix contre quatre.)

Le président: Monsieur Cuzner.

M. Rodger Cuzner: Monsieur le président, afin de trouver un compromis, j'aimerais déposer une autre motion: que le comité reporte à la semaine suivante l'étude article par article qui doit avoir lieu le 13 février, afin de nous permettre de recueillir des témoignages pendant une autre heure.

Le président: Y a-t-il autre chose?

M. Rodger Cuzner: Non. C'est aussi simple que ça.

Le président: D'accord.

Vous avez entendu la motion déposée par M. Cuzner. Comme elle est liée à la motion antérieure, elle est recevable.

Nous allons maintenant passer au vote.

Mme Jinny Jogindera Sims: Un vote par appel nominal, je vous prie.

Le président: Nous tiendrons un autre vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4. [Voir le *Procès-verbal*])

Le président: Faites vite, je vous en prie, monsieur Cuzner.

M. Rodger Cuzner: En ce qui concerne notre étude, je propose que le comité invite des représentants du Conseil canadien des relations industrielles à titre de témoins pour répondre à des

questions concernant la mise en oeuvre et l'administration du projet de loi C-525.

Le président: Cette motion est irrecevable. Elle n'est pas liée à nos délibérations d'aujourd'hui qui portent sur la prolongation de notre étude du projet de loi C-525. La motion porte davantage sur le choix des témoins et des préférences quant à ces derniers.

Monsieur Cuzner, vous devrez donner un avis de 48 heures pour déposer votre motion auprès du comité.

M. Rodger Cuzner: Mais le fait de faire comparaître les représentants, cela ne revient-il pas à prolonger la période d'étude?

Le président: Votre motion porte davantage sur le choix des témoins plutôt que le temps consacré à l'étude. La période de temps a été fixée. Votre motion vise plutôt l'identité des témoins. Je crois que le comité aurait à...

Vous pouvez contester ma décision, si vous le voulez, mais je pense que la motion a davantage trait au choix des témoins et ne s'inscrit pas dans notre discussion entourant les motions reçues aujourd'hui.

Puisqu'il n'y a plus d'intervenants, nous allons maintenant nous consacrer au travail prévu pour aujourd'hui.

Merci encore aux témoins ici présents.

Nous allons commencer par vous, madame Whiteduck.

Mme Judy Whiteduck: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous transmets les excuses de notre directeur général, M. Peter Dinsdale, qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Il m'a demandé de le remplacer. Il a dû partir, mais je suis ravie de me retrouver parmi vous.

Je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de fournir quelques observations et de faire une courte déclaration. J'aimerais remercier le comité d'avoir invité l'Assemblée des Premières Nations, et ce, au nom de notre réseau national de signataires des ententes concernant la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, la SFCEA.

Je m'appelle Judy Whiteduck et je suis directrice du service des communautés sûres, sécuritaires et durables au sein de l'Assemblée des Premières Nations. L'APN, comme bon nombre d'entre vous le savez déjà, est une organisation qui oeuvre pour faire avancer et réaliser les priorités des 633 communautés des Premières Nations du pays. L'Assemblée des Premières Nations travaille avec les communautés, autant celles qui se situent dans les réserves et qu'à l'extérieur de celles-ci. Je suis une Algonquienne de Kitigan Zibi, une communauté située près de Maniwaki, au Québec, soit à une heure et demie au nord d'Ottawa. J'oeuvre pour soutenir les communautés des Premières Nations à l'échelle locale, régionale et nationale depuis plus de 20 ans déjà. Je n'en reviens pas à quel point le temps passe vite. Mon travail vise essentiellement le développement économique.

Je suis accompagnée par mon collègue, M. Bryan Hendry, qui est présent dans la salle. Nous avons préparé une courte déclaration à l'intention de votre comité dans le cadre de son étude.

Tout d'abord, j'aimerais vous donner une petite vue d'ensemble du réseau sur les programmes d'emploi et de formation qui a été créé à l'intention des Premières Nations. Essentiellement, notre réseau technique met en oeuvre la stratégie fédérale SFCEA sur le terrain, stratégie qui fait partie de votre étude. À l'échelle nationale, on recense 58 Premières Nations signataires de la SFCEA qui regroupent quelque 930 000 membres des Premières Nations. La province de l'Ontario regroupe 13 signataires de la SFCEA, par exemple. Nous avons également des signataires de sous-ententes qui travaillent avec chacune des communautés situées dans toutes les provinces. Ensemble, ces signataires desservent 200 000 membres des Premières Nations en Ontario.

Nous vous fournirons à titre de référence une carte géographique qui montre l'étendue du réseau SFCEA des Premières Nations. Nous voulons vous parler du soutien moins connu que fournissent les signataires de la SFCEA ainsi que, bien sûr, des activités habituelles qui se déroulent sur une base quotidienne.

L'aide en matière de formation et de développement des compétences consiste à fournir toute une gamme de formations, que ce soit des métiers, ou encore une formation complémentaire afin d'aider les personnes à être qualifiées pour travailler sur le marché du travail.

Nous aimerions également vous parler de l'aide que fournit le réseau qui est peut-être moins connue. Cette aide consiste à offrir, par exemple, des services de garderie, une formation en littératie et en aptitudes à la vie quotidienne, une formation spécialisée et adaptée à la personne, une formation en secourisme et en sécurité, une formation sur la recherche d'un emploi et l'accroissement des compétences, ainsi que d'autres outils.

En outre, les signataires des ententes de la SFCEA tissent des liens avec les entrepreneurs. Ce réseau est devenu un mécanisme critique pour appuyer les membres des Premières Nations qui souhaitent faire partie de la population active, et nous ne pouvons souligner suffisamment l'importance de cette stratégie dans notre communauté. Les signataires SFCEA, par exemple, sont les mieux placés pour comprendre les besoins particuliers du marché du travail et pour répondre à ses besoins, qu'il s'agisse du secteur minier, énergétique, forestier, touristique ou des transports, ou encore d'autres secteurs industriels.

Toutefois, malgré tout ce qu'accomplissent les organisations oeuvrant dans le domaine de l'emploi et de la formation, nous devons nous rappeler que le financement actuel a des limites et devient insuffisant devant le nombre croissant de demandes présentées à notre réseau.

● (0905)

Comme bon nombre d'entre vous le savez, nous sommes la tranche démographique la plus jeune et celle qui affiche le taux de croissance le plus élevé. Nous sommes également la tranche démographique active ayant le taux de croissance le plus élevé de la population autochtone.

Depuis 1991, les membres des Premières Nations du Canada comptent sur les signataires locaux SFCEA afin de répondre à leur besoins en matière de formation, de scolarisation, de développement des compétences et d'emploi. Depuis cette date, en tenant compte de l'inflation, le coût de la prestation des programmes a une incidence sur le réseau et sur la gamme de services qu'il peut offrir. De plus, les demandes de formation et de programmes d'emploi sont à la hausse, puisque nos jeunes approchent rapidement l'âge d'entrée sur le marché du travail.

Depuis 1996, le financement accordé à la stratégie est resté pareil, malgré la croissance démographique et la hausse des demandes en matière de formation. La parité en matière d'emploi est un facteur clé et une priorité, priorité qui pourra être plus facilement réalisée grâce à une programmation élargie et à des investissements accrus. Ces mesures feront que d'ici 2026, les Premières Nations contribueront 400 milliards de dollars de plus à l'économie canadienne, tout en épargnant au moins 150 milliards de dollars en frais associés à la pauvreté.

L'APN demande depuis 10 ans des crédits supplémentaires pour les programmes de scolarisation et de formation professionnelle. Nous avons demandé 500 millions de dollars supplémentaires par année au cours des prochaines cinq années dans notre soumission au budget fédéral de la semaine prochaine. Ces nouveaux crédits nous permettront de jeter les bases qui assureront un avenir dynamique aux Premières Nations et continueront à contribuer au bien-être du pays.

Il y a deux ans, lors de la Rencontre de la Couronne et des Premières Nations de 2012, le premier ministre Harper a fait écho de nos objectifs dans son mot d'ouverture:

... la demande de main-d'oeuvre dans notre future économie sera-t-elle que nous nous positionnons dès aujourd'hui pour débloquer de vastes potentiels économiques de la population des Premières Nations, de manière à atteindre nos objectifs mutuels.

La croissance dynamique de l'économie canadienne exigera une croissance correspondante de la main-d'oeuvre qualifiée dans toutes les régions: urbaines, rurales ou éloignées. Les Autochtones constituent la population la plus jeune du Canada. Il est donc dans notre intérêt à tous que les populations autochtones aient une éducation, des qualifications et des emplois.

Il y a deux mois, Doug Eyford, envoyé spécial du premier ministre, a indiqué, dans son rapport au premier ministre sur la participation des Autochtones dans les futurs projets énergétiques, ce qui suit:

Le Canada devrait financer l'éducation, le perfectionnement des compétences préalable à l'emploi et l'acquisition de compétences d'une manière qui réponde aux besoins indiqués dans les plans stratégiques régionaux et qui tienne compte des échéances établies dans ceux-ci. En outre, le financement doit être suffisamment souple pour tenir compte des obstacles chroniques à l'emploi.

M. Eyford a souligné que les organisations existantes, telles que le réseau SFCEA avec lequel nous travaillons, avaient besoin de ressources supplémentaires afin de pouvoir participer à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans régionaux.

Come vous le savez tous, le programme quinquennal actuel de la SFCEA prend fin l'année prochaine, soit le 31 mars 2015. Afin de préparer le renouvellement de la SFCEA, EDSC tient des discussions avec les signataires d'ententes SFCEA depuis quelques mois. EDSC a également demandé aux signataires d'ententes des Premières Nations à fournir leurs observations ainsi que des mémoires sur la façon de renforcer et d'améliorer la programmation.

Lors de l'assemblée extraordinaire des chefs à Gatineau en décembre dernier, les participants ont adopté une résolution appelant EDSC à travailler avec les chefs des Premières Nations et les signataires des ententes SFCEA pendant les prochains mois. Plus particulièrement, la résolution visait la création d'une table de négociation nationale afin de s'assurer que la stratégie adoptée en 2015 recevrait des crédits suffisants ainsi qu'un soutien accru afin de pouvoir répondre à la demande croissante de formation et de développement des compétences. Notre propre groupe de travail technique sur le développement des ressources humaines des Premières Nations a organisé un atelier en décembre dernier sur le renouvellement de la SFCEA en 2015. La recommandation générale porte sur les préoccupations entourant les ressources nécessaires pour répondre à la demande croissante, les soutiens recherchés et la programmation, ainsi qu'un désir de faire participer de façon efficace les partenaires industriels et les intervenants de tous les échelons gouvernementaux. Jusqu'à ce que le taux de diplomation secondaire des Premières Nations atteigne celui des autres Canadiens, il nous faudra davantage de ressources telles que la formation en compétences préalables à l'emploi pour les gens qui n'ont pas terminé leurs études secondaires afin que ceux-ci puissent travailler. Comme l'a indiqué un participant, le diplôme d'études secondaires, c'est le passeport vers l'emploi.

●(0910)

Je vais présenter le résumé de l'atelier du groupe de travail technique de la SFCEA au comité et en laisser un exemplaire à la greffière.

Je dois aussi souligner que plusieurs de nos signataires d'entente dans le cadre de la SFCEA de partout au pays comparaitront devant votre comité. En fait, mes collègues de la Commission de développement des ressources humaines des Premières nations du Québec comparaitront aujourd'hui par vidéoconférence. Ils vous parleront d'enjeux particuliers, notamment les répercussions des changements apportés à l'assurance-emploi sur les travailleurs saisonniers. C'est d'ailleurs un de nos enjeux à l'échelle nationale. Les signataires de l'entente dans le cadre de la SFCEA ont également hâte aux audiences du comité qui se tiendront dans l'Ouest du Canada. En attendant, je serai heureuse de répondre aux questions des membres du comité et j'ai hâte au jour où les Premières Nations ne seront plus appelées la main-d'oeuvre de l'avenir, mais la nouvelle classe ouvrière du Canada.

Avec les investissements judicieux et le soutien du gouvernement fédéral, nous pouvons atteindre nos objectifs communs. Nous pouvons bâtir des collectivités et un Canada plus solides. Ainsi, les peuples des Premières Nations deviendront la plus grande richesse du pays.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre Mme McDonald, par vidéoconférence.

Mme Cheryl McDonald (directrice, Services de soutien, Commission de développement des ressources humaines des Premières nations du Québec): Bonjour. Merci, monsieur le président. J'aimerais aussi remercier les membres du comité de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui.

J'aimerais m'excuser au nom de mes collègues. Ralph Cleary ne pouvait pas être ici et Dave Sergerie éprouve quelques difficultés techniques à Val-d'Or. Je vais donc présenter en leur nom.

Il s'agit de ma troisième comparution devant le Comité HUMA. J'ai comparu deux fois au nom du groupe de travail technique de l'APN. Bonjour, Judy. Je suis heureuse de vous suivre.

Même si mon exposé porte sur les Premières Nations du Québec, je suis également un membre actif du groupe de travail technique de l'APN, et les expériences que nous vivons au Québec sont les mêmes que vivent nos homologues de partout au Canada parmi les Premières Nations signataires d'une entente dans le cadre de la SFCEA.

Je représente la Commission de développement des ressources humaines des Premières nations du Québec. Nous sommes 29 collectivités des Premières Nations, nous sommes également signataires de l'entente urbaine et nous avons 33 centres de services partout au Québec, une province qui examine la situation des Premières Nations de partout au Québec en lien avec les réalités des milieux urbains et des régions rurales isolées et avec les réalités dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Nous avons une population active de 45 000 personnes, dont 35 % sont âgées de 15 à 29 ans. Nous couvrons un immense territoire et nous gérons toutes les ententes signées par l'APNQL dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Jusqu'ici, je trouve que le contexte général du renouvellement de la SFCEA est très différent des ententes précédentes, comme nous l'avons entendu à l'approche de la deuxième génération de la SFCEA. C'est en grande partie en raison du Fonds du Canada pour la création d'emplois qui a été annoncé dans le budget de 2013 et qui fait actuellement l'objet de discussions entre Ottawa et les provinces. De plus en plus de fonds sont conservés à Ottawa, et nous avons constaté la même chose ces dernières années avec le PCEA, le FISCFA et le FCP. On donne plus de pouvoir aux employeurs lorsqu'il s'agit de déterminer les besoins des Premières Nations en matière de formation. Par conséquent, ces changements mèneront à un nombre beaucoup moins élevé d'ententes sur le marché du travail entre le Canada et les provinces. Si c'est représentatif de la façon dont Ottawa a l'intention de modifier ses ententes de financement avec les peuples autochtones, il y aura des répercussions sur les Premières Nations. Du moins, cela semble possible, si l'on se fonde sur les cinq dernières années. Au bout du compte, il faut se demander si cette approche sera favorable aux Premières Nations.

En ce qui concerne le financement centralisé, nous avons constaté trois choses jusqu'ici. Sur une note positive, il a servi de mesure incitative pour l'acquisition et l'utilisation de compétences en affaires qui nous sont très utiles. Nous bâtissons des entreprises, des plans d'affaires et des propositions d'affaires solides; nous avons mis en oeuvre des initiatives ciblées; nous réussissons à convaincre des partenaires de s'engager. Pourtant, je crois que nous aurions acquis ces compétences de toute façon, sans l'aide de la SFCEA. Nous nous rapprochons de cet objectif, mais peut-être pas aussi rapidement. Nous avons appris à nous adapter très rapidement à cette nouvelle entente.

En ce qui concerne les éléments négatifs du financement centralisé, permettez-moi d'en mentionner deux. En canalisant tout le financement supplémentaire dans des occasions ciblées et fondées sur des propositions d'affaires au lieu d'injecter directement les fonds dans la SDRHA et dans la SFCEA, le ministère a grandement diminué notre capacité de suivre les changements démographiques et l'inflation. À ce sujet, permettez-moi de vous dire que le pouvoir d'achat individuel de notre organisation a diminué de 55 % depuis 1999. Pour compenser, et pour poursuivre notre développement, nous avons dû signer plusieurs autres ententes qui ont été élaborées, négociées, gérées et signalées, et chacune d'entre elles a fait l'objet d'une reddition de comptes. En fait, de 2011-2012 à 2012-2013, nous avons été en mesure d'augmenter notre financement qui provient d'une source autre que la SFCEA de 2,7 millions à 4,7 millions de dollars. Pour y parvenir, nous avons dû signer 10 ententes supplémentaires, ce qui fait au total 22 ententes, avec essentiellement le même personnel. Cela démontre que les partenariats engendrent des coûts, et pas seulement des avantages.

Pour revenir à la deuxième partie de notre question initiale sur la nouvelle SFCEA — devrait-on donner plus de pouvoir aux employeurs ou aux provinces, ou même au Canada?

• (0915)

Je crois que la vraie question, c'est de savoir si un organisme ou une agence est mieux équipé ou mieux préparé que nous pour faire face aux questions et aux défis complexes auxquels nous nous heurtons quotidiennement à plusieurs niveaux, des travailleurs de première ligne à nos chefs, en passant par nos autorités. Lorsqu'on nous demande si nous trouvons des emplois aux gens, je pense aux 50 % des mesures en matière d'emploi et de formation qui donnent des résultats positifs, car environ la moitié des personnes qui en profitent ont maintenant un emploi et l'autre moitié sont retournées aux études. Si vous me demandez si cette proportion pouvait être plus élevée, je crois qu'elle pourrait l'être, mais cela exigerait le développement soutenu de capacités internes et externes, un contexte économique favorable et une refonte de la relation entre le ministère et les Premières Nations. Je reviendrai sur ce point dans ma conclusion.

Si on déformait la question et qu'on nous demandait s'il est rentable de conserver les acquis lorsque 50 % des initiatives en matière d'emploi et de formation produisent un résultat négatif, je répondrais sur-le-champ que chaque résultat négatif représente simplement une étape supplémentaire vers l'emploi et que nous ne sommes pas l'agence de placement autochtone du Canada qui cherche seulement à obtenir des résultats rapides, mais que nous favorisons l'autonomisation d'innombrables personnes au sein d'une société qui englobe les Premières Nations.

Lorsqu'on nous examine de façon un peu trop critique, je ne peux pas m'empêcher de me demander ce qui arriverait si nous remplaçons tous nos employés par le même nombre de techniciens et de professionnels fédéraux et provinciaux et si cela donnerait nécessairement de meilleurs résultats. Réussiraient-ils mieux? Il faut s'occuper d'un client, lui trouver le bon établissement de formation, le bon employeur ou le bon service professionnel tout en se fondant sur une compréhension profonde de ce qu'est une première nation, et nous ne pouvons pas imaginer le Canada ou une province ou les employeurs le faire à notre place.

Nous rencontrons les entreprises et nous leur donnons un compte rendu précis de ce que nous avons à offrir, de ce qu'ils peuvent prévoir et de nos propres attentes, et nous établissons et entretenons ensuite une relation avec eux tout en respectant les revendications territoriales et les programmes politiques. Nous ne voyons pas qui

d'autre pourrait le faire mieux que nous. Il faut fournir des services de médiation et de traduction, réunir une main d'oeuvre communautaire, collaborer avec les autres secteurs et les organismes autochtones, promouvoir l'éducation en tant que moyen d'autonomisation sans compromettre l'identité culturelle, et il est difficile d'imaginer quelqu'un d'autre faire ces activités à notre place.

Ce que j'essaie de faire valoir, c'est que dans les conditions idéales, le ministère pourrait au moins suivre le taux d'inflation. Il harmoniserait le financement dans les actifs, et il créerait un seul cadre de reddition de comptes pour l'ensemble du financement fédéral. Si le ministère tient à ne pas augmenter le financement global de tous les actifs tout en continuant de centraliser le financement supplémentaire, il devrait au moins faire en sorte que ces fonds demeurent génériques.

Certains partenariats tripartites dépendent de la participation financière du ministère, et lorsque les fonds ne sont pas disponibles, le ministère empêche l'une des parties de faire son travail. Au cours des dernières années, cette situation s'est produite dans des domaines importants telles l'éducation des adultes, la formation professionnelle et les compétences essentielles. De plus, au cas où le plan serait prêt à utiliser l'approche des subventions canadiennes pour les actifs, le ministère devrait permettre aux organismes autochtones de continuer à diriger l'emploi et la formation des Autochtones.

Essentiellement, nous faisons valoir que maintenant que nous avons mis en oeuvre les 19 plans d'action d'intervention, qui nous ont forcés à reprogrammer notre système de données, à le déployer dans les 33 points de service, à reformer les travailleurs de première ligne, à le réinstaller dans les 33 points de service et à offrir notre soutien, tout en satisfaisant à toutes les exigences en matière d'administration et de responsabilisation, nous croyons que la prochaine stratégie sur les actifs devrait respecter la structure actuelle, pour nous permettre d'investir de plus en plus de temps et d'efforts dans la main-d'oeuvre et le développement du marché de l'emploi au lieu de mettre en oeuvre de nouveaux processus bureaucratiques. Cela aurait au moins le mérite d'être utile.

En terminant, j'aimerais proposer un meilleur avenir pour notre relation. Quels progrès avons-nous accomplis? Nous exerçons ces activités depuis 20 ans. Nous avons satisfait à toutes les nouvelles exigences qu'on nous a imposées. Nous avons mis au point toute une gamme de services, des compétences essentielles à l'intégration en emploi.

• (0920)

Nous entretenons de bonnes relations de travail avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, avec divers ministères provinciaux, avec d'autres signataires de l'entente au Québec, c'est-à-dire les Cris et les Inuits, avec les Premières Nations signataires d'ententes dans d'autres provinces et avec de nombreux établissements de formation et employeurs. Je voulais vous démontrer que nous avons fait notre part, et qu'il est temps maintenant que l'EDSC prenne ses responsabilités et devienne un vrai partenaire avec une responsabilité partagée et des avantages mutuels. Nous parlons constamment de partenariat, et je crois fermement que les Premières Nations du Canada doivent solidifier ce partenariat avant de pouvoir en envisager d'autres. Je crois que c'est la fondation des actifs et de la prospérité des Premières Nations et des Canadiens en général.

J'aimerais vous remercier de m'avoir permis de présenter ce rapport. Je ne l'ai pas rédigé; Dave en est l'auteur, et j'aurais vraiment aimé qu'il puisse vous le présenter lui-même. Nous finissons toujours par confier les rênes à nos jeunes techniciens.

Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais également remercier les membres du comité.

• (0925)

Le président: Merci, madame McDonald.

La parole est maintenant à Mme Madahbee.

Mme Dawn Madahbee (vice-présidente, Conseil national de développement économique des Autochtones): Merci beaucoup.

Aanii. Bonjour. Merci de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Je m'appelle Dawn Madahbee, et je suis vice-présidente du Conseil national de développement économique des Autochtones. Le conseil est heureux de savoir que les membres de votre comité entreprennent une étude pour mieux comprendre les occasions offertes aux Autochtones en milieu de travail et les mesures de soutien auxquelles ils ont accès par l'entremise de programmes du gouvernement fédéral.

Le conseil a été formé par décret en 1990 et chargé de conseiller le gouvernement sur les orientations stratégiques et les programmes qui ont trait au développement économique des Autochtones. Le conseil réunit des dirigeants d'entreprises et des dirigeants communautaires inuits, métis et des Premières Nations de toutes les régions du Canada pour conseiller le gouvernement fédéral sur les façons d'accroître la participation économique des Autochtones dans l'économie canadienne. Au cours des dernières années, le conseil national a examiné des questions liées à l'éducation et aux compétences des Autochtones par l'entremise de ses travaux sur le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones, sur la participation autochtone à l'économie fondée sur les ressources naturelles, et sur les obstacles au développement économique dans les réserves.

J'aimerais d'abord vous parler du Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones, qui brosse un tableau des résultats économiques des Autochtones. Je parlerai ensuite du point de vue du conseil sur l'éducation et la formation des compétences des Autochtones, y compris de son point de vue sur la stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, c'est-à-dire la SFCEA. Enfin, je soulignerai les récentes recommandations formulées par le conseil dans ces domaines.

Publié en juin 2012, le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones est le premier document complet de ce type à réunir des indicateurs et à établir une analyse comparative pour mesurer le bien-être social et économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les objectifs du rapport sont tout d'abord d'évaluer l'état de l'économie autochtone au Canada en fonction de plusieurs indicateurs principaux, notamment l'emploi et l'éducation, et deuxièmement, de mesurer les progrès des peuples autochtones du Canada à ces indicateurs sur une période donnée. Je crois que vous avez reçu des exemplaires de ce rapport.

Le rapport conclut que même si les résultats pour les Autochtones sont à la hausse, il existe toujours des écarts importants dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des marchés entre les Autochtones et les non-Autochtones. Par exemple, en 2011, seulement 62 % des Autochtones détenaient un diplôme d'études secondaires; cette proportion s'élève à 81 % chez les personnes non autochtones. De plus, seulement 7,4 % des Autochtones étaient titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à 21,4 % des non-Autochtones.

Un taux de réussite scolaire moins élevé entraîne de moins bons résultats économiques en général. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 indique que tous les groupes d'identité autochtone ont un taux de chômage très élevé. La situation des Premières Nations dans les réserves et celle des Inuits est particulièrement inquiétante. En effet, les taux de chômage de 25,2 % pour les Premières Nations dans les réserves et de 19,5 % pour les Inuits sont de trois à quatre fois plus élevés que le taux de chômage des non-Autochtones, qui est d'environ 7,5 %.

Pour le Conseil national de développement économique des Autochtones, les faits que je viens d'énoncer démontrent que de solides résultats en matière d'éducation servent de fondement à toutes les économies prospères. Selon le conseil, ces piètres résultats s'expliquent en partie par le fait que les niveaux de financement ne correspondent pas à la croissance rapide de la population autochtone — qui a augmenté de presque 20 % entre 2006 et 2011 — ou aux niveaux de financement accordés aux autres Canadiens en matière d'éducation. En fait, en termes absolus, le financement par habitant des étudiants autochtones a diminué au cours de la dernière décennie.

• (0930)

Les Autochtones doivent posséder les compétences exigées par les employeurs et les communautés pour devenir des participants actifs dans l'économie. C'est pourquoi notre conseil recommande qu'on augmente immédiatement les niveaux de financement en matière d'éducation pour qu'ils correspondent, à ceux qu'on accorde, dans une proportion par habitant, aux Canadiens non autochtones. Le conseil demande aussi un examen du plafond de 2 % imposé au financement en matière d'éducation pour les Premières Nations, afin de veiller à ce que les futures augmentations de financement correspondent à la croissance de la population. Il propose également d'élargir le financement en matière d'éducation pour inclure les Métis et les Indiens non inscrits lorsqu'il y a des écarts avec le reste du Canada dans les niveaux de financement.

Il ne s'agit pas de défendre la simple parité dans l'allocation des ressources. Il s'agit de défendre la capacité d'exécuter des programmes éducatifs significatifs et de mettre en oeuvre un programme d'enseignement pertinent sur le plan culturel pour les Autochtones et qui serait élaboré par les universitaires et les enseignants autochtones avec les enseignants traditionnels.

Le gouvernement du Canada offre un appui à la formation des compétences aux peuples autochtones par l'entremise de plusieurs programmes et initiatives, notamment la stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones et le Fonds pour l'emploi des Premières Nations, qui a été lancé récemment. J'aimerais souligner que le Conseil national de développement économique des Autochtones considère que la SFCEA est un programme efficace.

Le mécanisme d'exécution des programmes est dirigé, à l'échelle locale, par des organismes autochtones, ce qui permet des interventions personnalisées et sur mesure qui peuvent cibler des besoins spéciaux et se concentrer sur les particularités locales du marché du travail. Le conseil considère que les lignes directrices du programme de la SFCEA sont efficaces et appropriées. En fait, le chef Clarence Louie de la Bande indienne d'Osoyoos, en Colombie-Britannique — il est également le président de notre conseil — a décidé de dépenser et d'administrer les fonds en matière de formation de sa communauté par l'entremise du programme local de la SFCEA. Cela témoigne de la valeur du programme.

De plus, les piètres résultats des peuples autochtones en matière d'éducation signifient que les besoins en formation préalable à l'emploi dans certains domaines comme la littératie, la numératie et les compétences de base ne sont pas comblés. La situation pourrait s'améliorer par l'entremise d'un financement suffisant en matière d'éducation qui doit actuellement être assuré par la SFCEA, ce que d'autres programmes visant les compétences techniques ou professionnelles ne font habituellement pas. Étant donné que la SFCEA réussit à appuyer la formation autochtone en vue de l'emploi, le Conseil national de développement économique des Autochtones recommande fermement le renouvellement de son programme. Le conseil aimerait aussi formuler certaines recommandations pour améliorer la SFCEA, afin qu'elle réponde mieux aux besoins des peuples autochtones.

L'un des domaines à améliorer concerne les gains en efficacité. En effet, la SFCEA pourrait améliorer son efficacité et diminuer ses coûts administratifs en répartissant mieux ses activités sur le plan géographique. Dans certaines régions, de multiples signataires d'entente dans le cadre de la SFCEA couvrent des territoires qui sont très près l'un de l'autre. Dans ces cas, réunir des points de service locaux au sein d'un bureau d'administration régional pour encourager une plus grande collaboration dans le cadre de grands projets régionaux aurait le potentiel d'engendrer des économies qui pourraient ensuite être réinvesties dans d'autres occasions de formation. De cette façon, on pourrait conserver ces points de service communautaires, mais à mon avis, le fait de disposer d'une administration centrale pour les aider et collaborer avec eux dans certains domaines entraînerait des améliorations.

En ce qui concerne le financement à long terme, nous sommes d'avis que les conditions dans lesquelles les signataires d'entente dans le cadre de la SFCEA mènent leurs activités pourraient être améliorées si le financement était approuvé sur de plus longues périodes de temps. La structure de financement actuelle ne permet pas à la SFCEA de prévoir la formation nécessaire dans le cadre de grands projets à long terme. Un financement à long terme permettrait à la SFCEA d'offrir de la formation qui correspond mieux à la durée de vie des projets de ressources naturelles, ce qui permettrait aux peuples autochtones de profiter pleinement des occasions d'emploi qu'ils génèrent. Un financement à long terme permettrait donc aux peuples autochtones de se préparer et de trouver des emplois dans de grands projets de ressources naturelles. De plus, les projets de ressources naturelles ont de longs cycles de vie qui durent parfois de 25 à 50 ans. La formation doit pouvoir s'adapter, afin de suivre l'évolution des nouvelles technologies. Par exemple, en ce qui concerne la région du Cercle de feu dans le nord de l'Ontario, une grande partie de la formation est donnée avant le début des travaux, mais une fois l'exploitation lancée, on aura besoin de formation continue.

● (0935)

Le renouvellement précoce est une autre recommandation que nous aimerions présenter.

Étant donné que le financement actuel de la SFCEA se termine à la fin de 2015, il est important de prendre une décision au sujet de son renouvellement aussitôt que possible et de la communiquer à toutes les parties concernées. Le renouvellement précoce du programme offrirait une certitude pour tout le monde. Les signataires d'une entente dans le cadre de la SFCEA pourraient mettre en oeuvre leurs plans stratégiques et retenir les services d'employés dévoués qui ont de l'expérience.

Le président: Madame Madahbee, pourriez-vous terminer rapidement? Merci.

Mme Dawn Madahbee: Oui. J'ai presque terminé.

Ils pourraient mettre en oeuvre leurs plans stratégiques et les clients qui sont actuellement inscrits à une formation axée sur les compétences auraient l'assurance de pouvoir la terminer et d'obtenir leur diplôme.

Le conseil national croit que le développement économique est le fondement sur lequel un partenariat équitable et durable peut s'établir entre le Canada et les peuples autochtones. L'élimination des obstacles au développement économique auxquels font face les peuples autochtones ne profite pas seulement à notre peuple, mais à tous les Canadiens. Partout au pays, des personnes, des entreprises et des collectivités autochtones font prospérer des économies régionales, créent des emplois et génèrent de la richesse pour tous les Canadiens. Étant donné qu'on prévoit que l'économie canadienne sera aux prises avec des pénuries de compétences et de main-d'oeuvre au cours des prochaines années, nous ne pouvons pas nous permettre de tenir à l'écart les jeunes Autochtones qui sont prêts à travailler.

Les efforts pour améliorer les résultats en matière d'éducation chez les Autochtones et pour ainsi améliorer la formation axée sur les compétences qu'ils suivent pour leur donner accès à de bons emplois et leur permettre de les conserver sont très importants. Des emplois décentes qui soutiennent les familles représentent le meilleur programme social qui soit.

J'aimerais réitérer que le conseil national recommande l'augmentation des niveaux de financement en matière d'éducation pour qu'ils correspondent à ceux versés, dans une proportion par habitant, aux Canadiens non autochtones et qu'on révisé le plafond de 2 % sur le financement de l'éducation des Premières Nations.

Enfin, nous recommandons également que le programme de la SFCEA soit renouvelé avec un financement augmenté, durable et à long terme. Avec ce type de soutien, l'économie du Canada a une meilleure chance de progresser dans son ensemble.

Meegwetch.

Le président: Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, avant de passer aux questions, j'aimerais souligner que notre temps est très limité aujourd'hui, c'est-à-dire à l'exception de la première partie, car nous avons commencé la réunion avec environ trois minutes de retard. La deuxième raison, c'est la discussion précédente. J'aimerais obtenir un consensus pour prolonger notre réunion d'aujourd'hui d'environ 10 à 15 minutes. Quinze minutes nous permettraient probablement de montrer un plus grand respect à nos témoins, de leur donner le temps dont ils ont besoin pour présenter leurs exposés, et pour respecter nos collègues autour de la table.

M. Scott Armstrong: Nous avons des gens qui doivent partir.

Le président: D'accord. Je ne fais que lancer l'idée.

Madame Sims, vous avez cinq minutes.

M. Scott Armstrong: Je m'excuse, monsieur le président.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci beaucoup.

J'aimerais remercier les témoins d'avoir comparu.

Puisque j'ai enseigné pendant de nombreuses années, c'est-à-dire pour la plus grande partie de ma vie, je suis vraiment touchée par un grand nombre de points que vous avez soulevés. Je n'ai jamais cru à l'argument pour l'égalité; j'ai toujours plutôt défendu l'équité. Je crois que vous avez tous très bien fait valoir la notion d'équité. Les gouvernements doivent faire des investissements importants afin que nous ne nous retrouvions pas avec le type de résultats et de statistiques que vous avez soulignés.

Je viens de la belle province de la Colombie-Britannique, et j'ai travaillé dans son système d'éducation, et tout ce que je peux vous dire, c'est qu'après être revenue dans la salle de classe après une absence de 10 ans, ce qui m'a vraiment dérangée, c'était que les conditions d'apprentissage s'étaient détériorées pour les étudiants, alors qu'elles auraient dû s'améliorer. Je parle en particulier des étudiants des Premières Nations et je parle aussi d'autres étudiants qui ont de très grands besoins ou des besoins supplémentaires pour pouvoir réussir au sein du système.

Ma première question s'adresse à Dawn.

Dawn, en ce qui a trait à la définition de financement à long terme, votre recommandation visait-elle le financement continu ou signifiait-elle autre chose? Espérez-vous 5 ou 10 ans ou quelle était votre...?

• (0940)

Mme Dawn Madahbee: Je sais qu'il est toujours difficile d'avoir un programme qui a un mandat limité, mais lorsque vous considérez le type de services liés à ce programme pour les choses qui ont un renouvellement de programme pour cinq ans, par exemple le Cercle de feu, la construction, tous les préparatifs et la formation n'ont même pas encore été lancés. Il s'agit d'un programme qui serait nécessairement à long terme, et notre recommandation est essentiellement de confier un mandat plus long à ce programme.

Mme Jinny Jogindera Sims: Dawn, selon votre expérience, pourriez-vous me dire quelles répercussions les retards en matière de financement engendrent sur l'exécution des programmes? Qu'est-ce qui pourrait réduire ou minimiser ces types de retards?

Autrement dit, comment le gouvernement peut-il veiller à ce que le financement soit versé de façon continue, afin que nous ne soyons pas aux prises avec des progrès saccadés lorsque nous offrons des services?

Mme Dawn Madahbee: Je crois que dans le cadre de chaque renouvellement, il faut du temps pour vérifier que les objectifs sont atteints lorsqu'on évalue un programme. Peut-être qu'une évaluation continue pendant toute la durée d'un programme nous ferait savoir quels résultats sont atteints, ce qui pourrait aider à ne pas attendre à la dernière minute, juste avant l'approbation ou le renouvellement d'un programme.

Dans ce cas — les répercussions, comme je l'ai mentionné —, les gens sont inquiets, car il reste seulement quelques mois avant la date du renouvellement, et que peuvent-ils faire? Comment les gens qui exécutent actuellement les programmes peuvent-ils approuver maintenant un programme qui se poursuivra jusqu'en 2015?

Ils ne peuvent pas prendre de décisions. Ils sont limités. Par exemple, en ce moment, il est impossible d'approuver au-delà de quelques mois des programmes d'apprentissage pour les métiers.

Mme Jinny Jogindera Sims: Je comprends.

Ma prochaine question s'adresse à vous tous, et j'espère que chacun de vous pourra me donner une brève réponse. À quels types de défis êtes-vous confrontés lorsque vous essayez de faire participer

les jeunes et les femmes à la main-d'oeuvre et aux programmes de la SFCEA?

Allez-y, Cheryl.

Mme Cheryl McDonald: Je crois que l'un des plus grands défis auxquels nous faisons face, et ce que je fais comprendre à nos partenaires, qu'il s'agisse d'une institution commerciale ou d'un prestataire de services, c'est que nos jeunes ne leur font pas confiance.

Depuis 1990, l'image qu'on leur présente et à laquelle ils aspirent, c'est de ne pas faire confiance au Canada et de ne pas faire confiance à personne d'autre que leur propre peuple. Je crois qu'il y a un pouvoir dans ce que les techniciens des Premières Nations comme moi-même voyons. C'est là que nous devons aider nos jeunes.

Nous avons ouvert des centres régionaux pour les adultes au Québec et ils y obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Ce sont des étudiants adultes que les systèmes externes ont laissé tomber. Ils reviennent, et il s'agit de parents célibataires ou de personnes aux prises avec des problèmes sociaux. Les enseignants des Premières Nations constatent qu'ils se présentent en classe tous les jours, car pour la première fois, ils sentent qu'ils appartiennent à ce milieu, qu'ils sont exposés à des cours de langue et de culture en plus des cours obligatoires pour obtenir leur diplôme de secondaire 5.

Je dis aux gens que ce qui est important, dans ce cas-ci, c'est qu'ils veulent d'abord entendre leur propre peuple et lui faire confiance avant de rencontrer nos partenaires et de travailler avec eux.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci.

Judy.

Mme Judy Whiteduck: Merci d'avoir posé la question. J'appuie totalement les commentaires de Mme Madahbee et de Mme McDonald.

J'aimerais juste ajouter qu'en ce qui concerne les femmes en tant que groupe démographique, leur capacité de participer à la main-d'oeuvre signifie souvent qu'elles ont besoin de services de garde d'enfants. Les femmes sont une partie très importante de la main-d'oeuvre des Premières Nations, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Par exemple, aujourd'hui, nous sommes trois femmes qui parlent de ce sujet. Je voulais simplement souligner les points qu'ont fait valoir mes collègues.

• (0945)

Mme Jinny Jogindera Sims: Il y a une bonne équité entre les sexes autour de la table.

Le président: Votre temps est écoulé, madame Sims.

Je vais devoir arrêter le premier groupe de témoins ici et les remercier, au nom du comité, d'avoir comparu aujourd'hui. Il s'agit d'une étude importante et nous vous sommes reconnaissants de votre contribution.

Nous allons suspendre les travaux pour accueillir les nouveaux témoins.

• (0945)

(Pause)

• (0950)

Le président: Bienvenue à la deuxième partie de notre réunion d'aujourd'hui, au cours de laquelle nous poursuivons notre étude.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Il s'agit du chef Roberta Jamieson, présidente-directrice générale d'Inspire, et de Mme Marlene Rice, directrice générale, et du chef Bruce Underwood, agent du programme d'employabilité, de la Coast Salish Employment and Training Society. Nous entendrons également, par vidéoconférence, Mme Marileen Bartlett, directrice générale du Centre for Aboriginal Human Resource Development.

Comme je l'ai dit, le temps est limité aujourd'hui et je sais que nous vous avons laissé entendre que vous aviez 10 minutes — et vous pouvez les prendre si vous voulez —, mais je vous serais reconnaissant de réduire la durée de votre exposé à 7 minutes dans la mesure du possible.

Nous aimerions que vous présentiez en premier, chef Jamieson.

Chef Roberta Jamieson (présidente-directrice générale, Inspire): Merci. Bonjour.

Je ferai de mon mieux.

Le président: Merci.

Chef Roberta Jamieson: Permettez-moi tout d'abord de reconnaître que nous sommes sur le territoire traditionnel de la nation algonquine, et il me revient de les saluer et de les remercier. *She:kon. Sge:no.* Bonjour.

Je m'appelle Roberta Jamieson, et je suis présidente-directrice générale d'Inspire, anciennement la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Votre étude porte sur un élément essentiel du Canada, et sur un domaine dans lequel travaille Inspire depuis des décennies. Je crois que nous avons des renseignements importants à offrir, et je suis heureuse de pouvoir vous les communiquer.

Inspire est un organisme caritatif national dont l'objectif est d'appuyer la réussite scolaire de tous les jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Depuis 1985, Inspire poursuit sa vision d'enrichir le Canada en faisant progresser les réalisations autochtones surtout par le truchement de programmes éducatifs. Pour vous donner un exemple de l'étendue de nos activités, nous sommes le plus grand bailleur de fonds de l'éducation postsecondaire des Autochtones au pays, ce qui signifie que nous avons déboursé environ 54 millions de dollars jusqu'ici par l'entremise de 16 000 bourses d'études, la plupart financées par le gouvernement et le secteur privé, de nombreux partenaires d'entreprise et des contributions personnelles.

Au cours des six dernières années, nous avons appuyé plus de 3 000 étudiants pour les aider à poursuivre des études dans le domaine de la santé. En 2007, nous avons appuyé 247 étudiants et l'an dernier, plus de 600 étudiants, ce qui représente une croissance exceptionnelle. Il y a eu 560 étudiants en administration des affaires, 700 en éducation, et comme je suis avocate, nous devons avoir quelques avocats, donc nous avons aidé 550 étudiants qui poursuivaient des études en droit, 620 en sciences, etc. Nous avons aidé 400 étudiants qui suivaient des études techniques et nous avons besoin de plus d'étudiants dans ce domaine. Je suis très heureuse de vous annoncer que dans cette liste, 300 étudiants travaillent en vue d'obtenir leur doctorat. Il est clair qu'on a besoin de notre aide, mais également que l'excellence universitaire est à la hausse. Nous sommes donc très fiers de l'appui que nous avons fourni jusqu'ici.

Le printemps dernier, j'étais très contente de voir que le budget de 2013 promettait 10 millions de nouveaux dollars à Inspire à la condition que nous fournissions la même somme, et nous ne ménageons pas les efforts pour y arriver. Notre premier objectif annuel était de 5 millions de dollars, et nous avons amassé plus de

3 millions de dollars, ce qui signifie que nous y sommes presque. Si vous nous encouragez en nous faisant un chèque, nous atteindrons notre objectif encore plus rapidement.

Nous avons connu beaucoup de succès, mais nous avons également fait face à de nombreux défis. Année après année, l'écart s'agrandit, n'est-ce pas? L'écart s'agrandit certainement entre les besoins et les ressources disponibles pour les étudiants autochtones. L'an dernier, nous avons distribué 5,2 millions de dollars à 2 000 étudiants. Cette somme comblait seulement 18 % de leurs besoins. En résumé, les besoins sont beaucoup plus grands que ce que nous pouvons offrir.

Nous offrons également plusieurs autres programmes conçus pour préparer les étudiants autochtones à la réussite. Nous savons que l'appui financier est essentiel, mais il y a d'autres soutiens. Nous nous efforçons, par l'entremise d'une nouvelle initiative appelée l'Institut Inspire, d'améliorer les taux de réussite de la maternelle à la 12^e année, car si les étudiants n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires, ils ne se joindront tout simplement pas à la main-d'oeuvre ou n'entreprendront pas d'études postsecondaires. L'institut est tout simplement une communauté en ligne où les étudiants, les éducateurs, les parents et les leaders, ainsi que nos partenaires, peuvent se rencontrer virtuellement et partager leurs connaissances et leur expérience. Même si l'initiative a seulement été lancée le printemps dernier, jusqu'ici, nous avons environ 1 500 membres.

Nous organisons également les conférences Essor, des conférences très populaires sur les carrières, des sessions de motivation pour les étudiants des écoles secondaires, des modules d'enseignement l'Industrie en classe dans les salles de classe, afin de montrer à nos étudiants qu'il est possible, s'ils demeurent à l'école, de travailler dans le domaine minier, journalistique, pétrolier et gazier, etc., et nous réalisons des projets en travaillant directement avec les collectivités.

J'allais vous communiquer plusieurs statistiques qui démontrent l'importance de nos activités, mais je crois que vous connaissez déjà ces statistiques, et qu'on vous les a communiquées ce matin. En fait, ces données ne brossent pas un tableau réjouissant pour nos jeunes, nos collectivités ou notre pays.

● (0955)

Je n'en suis pas à mes premières armes — comme vous le savez, monsieur le président. J'ai été, notamment, chef et médiatrice. J'aurais pu vous donner ces statistiques il y a longtemps; elles ne changent pas beaucoup. C'est une honte pour le pays. Il est temps pour nous de l'admettre et d'agir.

J'aimerais maintenant parler de nos recommandations. Il est crucial d'intervenir rapidement. Si nous ne trouvons pas les raisons fondamentales qui expliquent les résultats décevants enregistrés par les élèves dès la première année scolaire, la participation des Autochtones au marché du travail ne s'améliorera pas. Selon moi, c'est aussi simple que cela. Des fonds doivent être engagés pour appuyer le changement. Nous devons habiliter des Autochtones afin qu'ils puissent composer avec ces problèmes cruciaux. Nous devons nous assurer qu'ils disposent de moyens réels et significatifs pour atteindre les objectifs fixés. J'ai plusieurs recommandations à faire.

Premièrement, les programmes et services pour aider les Autochtones à entrer sur le marché du travail doivent être différents de ceux offerts aux autres groupes. Honnêtement, nous ne sommes pas des candidats pour des solutions uniques. Nous sommes différents. Notre peuple est différent. Nous vivons dans un endroit différent. Bon nombre de nos élèves sont plus âgés et sont majoritairement des femmes qui profitent de nos bourses. Notre client type, c'est une femme autochtone de 27 ans. Elles sont souvent les premières de leur famille à poursuivre leurs études. Ce sont souvent des mères monoparentales. Elles ont de grands besoins et font preuve de beaucoup de détermination. Nous avons besoin d'un investissement ciblé pour créer des mesures de soutien qui tiennent compte des besoins uniques des apprenants autochtones, tels que le mentorat, les stages et la formation en cours d'emploi.

Deuxièmement, des programmes axés exclusivement sur la formation professionnelle sont inutiles si l'on considère que de nombreux Autochtones ne sont pas prêts pour les suivre. Nous avons besoin d'un soutien aux jeunes et aux adultes pour les aider à acquérir des connaissances de base en lecture et en calcul. Dans le cadre de notre programme de bourse pour les métiers et techniques de l'industrie pétrolière et gazière, un programme créé entièrement grâce au soutien de cinq sociétés albertaines, nous avons constaté que 70 % des étudiants que nous avons appuyés au cours d'une période de trois ans étaient inscrits à des programmes de formation préparatoire à l'exercice d'un métier. La raison, c'est qu'ils n'étaient pas prêts.

On ne peut pas simplement dire: « Nous travaillons à l'exploitation des ressources ici et nous avons des emplois à offrir, alors, venez. » Nos gens ne sont tout simplement pas prêts, même s'ils s'inscrivent à une formation dans les métiers ou s'ils participent à des stages. Il est essentiel d'avoir un soutien à ce chapitre.

Troisièmement, je vais répéter ce que j'ai dit en 2010 au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones: le Parlement devrait adopter une loi stipulant que tous les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves doivent avoir accès à une éducation équitable financée de la même manière que celle de leurs voisins non autochtones. Ce n'est tout simplement pas le cas actuellement. Je comprends que c'est un sujet délicat, et je ne veux pas m'engager dans un débat politique. Cependant, il faut faire de l'éducation dans les réserves une priorité. Il faut trouver les fonds nécessaires, et ce, dès maintenant. Évitez de débattre pour déterminer s'il s'agit d'une responsabilité provinciale ou fédérale. Il faut créer un fonds. Contribuons et investissons. Nous déterminerons plus tard s'il s'agit d'une responsabilité provinciale ou fédérale, car la question ne risque pas d'être résolue de sitôt.

Je sais aussi qu'il y a un débat important au sujet de la Loi sur l'éducation des Premières Nations, et je n'entrerai pas dans ce débat non plus. Ce que je propose est différent: adoptons une loi qui préconise l'égalité et le financement équitable. Je crois que vous pourrez compter sur un large appui à cet égard à l'échelle du pays.

Quatrièmement, chez Indspire, nous sommes conscients que la réussite scolaire entre la maternelle et la douzième année est la clé du succès pour l'avenir d'un étudiant. Nous prenons la réussite des élèves autochtones très au sérieux. C'est pourquoi nous avons créé l'Institut Indspire qui met les enseignants en relation et qui offre un soutien par les pairs, du mentorat, des webinaires, des blogs, ainsi qu'une collection en ligne de pratiques réussies.

● (1000)

Je n'irai pas plus loin, mais je vous encourage à y jeter un oeil. Sincèrement, ce sont de belles réussites. Nous devons les faire connaître, les célébrer et encourager l'atteinte d'autres réussites.

Cinquièmement, le gouvernement fédéral, l'industrie et des organismes tels qu'Indspire doivent collaborer à l'élaboration de programmes d'accès au marché du travail pour les peuples autochtones du Canada. Nous avons acquis une solide réputation. C'est pourquoi près de 40 % de nos fonds proviennent du secteur privé. Nous avons travaillé fort pour établir cette crédibilité. C'est important pour nous.

Honnêtement, l'industrie est prête à participer à la solution. Selon nous, toutes les organisations et associations professionnelles devraient encourager la participation des Autochtones au marché du travail. Le secteur des entreprises doit faire preuve de responsabilité sociale et participer à la création d'un Canada meilleur d'une manière très concrète et pratique. C'est de la philanthropie éclairée. Mais il faut aussi le leadership du gouvernement fédéral.

Les modules que nous livrons dans les classes et qui présentent aux élèves des carrières dans le secteur de l'exploitation minière sont le fruit d'une collaboration avec des entreprises partenaires, telles que Vale, Shell et Astral Média. Les banques et d'autres sociétés sont disposées également à collaborer avec nous.

Le président: Roberta, pourriez-vous conclure rapidement?

Chef Roberta Jamieson: Ça tombe bien, j'ai presque terminé.

Le président: D'accord, merci.

Chef Roberta Jamieson: Nos recommandations tiennent compte du travail du gouvernement qui appuie la réussite des Autochtones: la SFCEA, le Fonds pour les partenariats stratégiques qui nous a fourni un appui et le Programme des Autochtones du ministère du Patrimoine canadien. Je le félicite pour toutes ses initiatives. Elles sont appréciées et devraient être maintenues.

Le comité devrait également maintenir son engagement à obtenir des conseils sur la façon de favoriser l'accès des Autochtones au marché du travail. Votre étude arrive à point. Le temps est venu d'aborder cette question non seulement en tant que problème, mais en tant qu'occasion d'investir dans la réussite, celle des jeunes Autochtones prêts à connaître du succès, tels les jeunes hommes et femmes que nous avons pris en charge et qui sont maintenant de retour dans leurs communautés pour travailler dans les métiers ou en tant que médecins, infirmiers ou avocats. Ces exemples remarquables me font dire qu'avec un appui adapté à leur situation, les jeunes Autochtones sont capables d'atteindre tous leurs objectifs.

Soyez audacieux. Ne vous concentrez pas uniquement sur les inégalités historiques auxquelles se heurtent les peuples autochtones. Nous les connaissons déjà. Pensez plutôt à un Canada où les Premières Nations, les Inuits et les Métis participent pleinement et de manière égale au marché du travail. Mettez les résultats au premier plan et évitez la politique. Mais, surtout, croyez que nous y parviendrons.

Niawen gowa de m'avoir écoutée. Je serai heureuse de répondre à toutes vos questions.

● (1005)

Le président: Merci.

Madame Rice, vous avez la parole.

J'ignore si vous allez partager votre temps avec M. Underwood, mais vous disposez de 10 minutes.

Mme Marlene Rice (directrice générale, Coast Salish Employment and Training Society): Merci.

Monsieur le président et membres du comité, merci de nous donner l'occasion de venir vous parler de la Coast Salish Employment and Training Society et des autres signataires de la SFCEA.

Je vais laisser la parole au chef Bruce Underwood. Nous travaillons ensemble depuis maintenant 14 ans à la Coast Salish Employment and Training Society. Je lui laisse donc la parole.

Huy ch q'u.

Le chef Bruce Underwood (chef, agent du programme d'employabilité, Coast Salish Employment and Training Society): [*Le témoin s'exprime en Hul'q'umi'num'*]

Je tiens à remercier tous les membres du comité de nous donner l'occasion de venir vous entretenir aujourd'hui, d'apprendre l'un et de l'autre et de prendre le temps de discuter des dossiers importants pour les signataires de la SFCEA.

Vous me pardonnerez, mais je n'étais pas prêt. La procédure ne nous est pas vraiment familière et je n'ai pas de document sur lequel m'appuyer pour faire mon exposé. Peu importe, je vais vous parler de nos expériences. Je tiens aussi à souligner que nous sommes sur la terre de nos ancêtres et à remercier chacun de nos ancêtres de nous avoir permis d'être qui nous sommes en tant que peuple.

Je suis un chef élu. Je viens d'une des 19 nations qui composent la Coast Salish Employment and Training Society de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Par l'entremise d'un conseil d'administration et en collaboration avec le gouvernement, nous coordonnons la SFCEA. Nous offrons des services dans notre région géographique, tant dans les réserves que hors réserve. Nous avons trois centres d'amitié répartis sur notre territoire. Je sais qu'on vous a remis un document sur l'avenir de la société, mais j'aimerais aborder certains problèmes et défis avec lesquels nous devons composer.

J'ignore si c'est la bonne tribune, mais je voulais vous faire part de quelques préoccupations que nous avons. Lorsque nous sommes passés de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones, l'EDRHA, à la SFCEA, l'EDRHA a été prolongée à deux reprises. Cela a créé beaucoup de confusion au sein du leadership et de la société. Comment peut-on élaborer des plans ou parler des initiatives ou des problèmes avec lesquels nous devons composer en matière d'éducation et de compréhension alors que l'entente n'est prolongée que de six mois ou un an?

On nous a dit qu'il y aurait une période de transition. Ce n'est pas le cas. Nous fonctionnions d'une certaine façon. On nous a dit qu'il y aurait une période de transition, mais il a fallu rapidement s'adapter à la SFCEA. Il n'y a eu aucune transition. Les deux initiatives fonctionnent très différemment. Les comportements sont différents. Pourtant, nous devons rendre des comptes sur le plan de la transparence. Ça ne nous pose pas problème. Nos états financiers font l'objet de vérifications. Nous n'avons rien contre. Notre agent de programme examine des dossiers dans nos bureaux, notamment nos ententes secondaires. Nos nations font l'objet de toutes ces mesures de vérification, et il n'y a aucun problème.

Selon moi, le problème, c'est le manque de financement des services de soutien dans nos collectivités. Le fait que nous ayons des difficultés à respecter les délais et les autres exigences de la SFCEA illustre ce problème. Il a été question de la croissance de nos collectivités et c'est ce qui nous pose problème aujourd'hui. Notre financement n'a pas augmenté. Nos frais de garde ont augmenté, mais pas notre financement. Nous avons de la difficulté à obtenir de

la province pour notre région géographique des subventions pour le soutien de nos enfants. Je sais que ce n'est peut-être pas la bonne tribune, mais je crois que vous devez tenir compte du fait que nos nations éprouvent des difficultés; nous avons de la difficulté à être certifiés et à satisfaire aux normes provinciales et fédérales. Je voulais simplement le souligner.

J'aimerais également parler des prestations d'assurance-emploi, puisque nous contribuons au Fonds de revenus consolidés. Au cours des dernières années, nous n'avons pas reçu les revenus de la partie II de l'assurance-emploi devant être versés aux signataires de la SFCEA ou de l'EDRHA. Selon ce que nous avons compris, ces revenus sont envoyés aux services d'aide à l'emploi des gouvernements municipaux. Pourtant, en vertu de la SFCEA, on nous demande d'atteindre certaines cibles pour notre clientèle dans la réserve ou hors réserve. À notre connaissance, les SAE n'atteignent pas ces cibles. Ils sont censés rencontrer un certain nombre de clients des Premières Nations par année, mais ne le font pas. Nous n'avons pas accès aux rapports de vérification de leurs états financiers. Nous n'avons pas ces données.

Il y a un peu de friction. Les Premières Nations disent que cet argent leur appartient, et se demandent pourquoi les SAE n'ont pas de comptes à leur rendre et pourquoi ils leur retournent leurs clients. Nous devons adopter un mécanisme qui nous permet de discuter d'un plan pour offrir aux Premières Nations des services financés grâce à ces fonds.

• (1010)

Nous ne participons pas à cette discussion, j'ignore où celle-ci a lieu. C'est donc très difficile pour nous d'offrir des services aux Premières Nations hors réserves.

Aussi, en ce qui a trait aux compétences essentielles pour l'emploi, au sentiment de fierté de soi et à l'image de soi, notre agent de programme nous dit qu'on ne peut pas incorporer notre culture ou notre langue dans la formation et qu'on ne peut pas avoir un programme autonome. Mais, quelles sont les possibilités relatives aux compétences essentielles pour l'emploi? Oui, la numératie et la littératie, notamment, sont des éléments très importants. Toutefois, en ce qui concerne notre peuple, il est aussi important d'incorporer la langue et de solliciter la participation des aînés.

Ce n'est pas seulement une question de culture. Nous devons combler le fossé culturel entre notre peuple et la société en général. Beaucoup de nos gens peuvent croire qu'ils sont l'objet de discrimination sur les chantiers de construction, parce que: « Jette ça par terre et donne-moi cette corde. » Certains se sentent... mais ça, c'est le langage et la culture qui existent sur les chantiers de construction. Nous n'avons pas suffisamment de mécanismes pour nous permettre de faire connaître aux autres cultures nos réalisations. Je crois que c'est la raison pour laquelle nous passons entre les mailles du filet.

En ce qui a trait à l'accroissement démographique de nos collectivités, j'ai l'impression que nous sommes en concurrence avec la province, en raison des immigrants. Il y a beaucoup d'immigrants, et ça nous cause des problèmes. Comment faire pour obtenir des emplois valorisants à long terme, plutôt que des emplois temporaires dans la société en général?

J'essaie de me dépêcher, car je sais que mon temps est limité. Je veux simplement souligner que nous voulons des emplois valorisants. Nous voulons quelque chose d'équitable. Dans nos collectivités, nous tentons de définir ce qu'est le succès, mais nous devons composer avec le suicide, la toxicomanie, les problèmes de santé, le manque de logement et la pauvreté. En tant que nations, pour définir le succès en vertu de nos principes directeurs, nous devons tenter de comprendre ce qu'est le succès aux yeux des gouvernements fédéral et provincial et ce qui constitue un réel partenariat dans le cadre de la SFCEA. Ça ne correspond pas toujours. Nous avons besoin d'une certaine souplesse sur le plan de la collaboration de façon à définir quelle forme elle prendra. Encore une fois, il suffirait peut-être de créer la tribune qui nous permettrait de défendre les intérêts de nos membres. Je crois que si un de nous se sent bien, les autres se sentiront bien également.

Aussi, lorsqu'on se met à transférer de l'argent d'une table à une autre, c'est... je parle des mesures actives dans nos collectivités. Nos signataires ont réorienté l'argent vers l'éducation. Les Premières Nations ne semblaient pas s'entendre sur où investir cet argent. Nous voulons le récupérer. Il est difficile pour notre leadership de s'asseoir et d'avoir un dialogue constructif sur le sujet.

Pourtant, j'aime l'idée de suivre la progression de nos enfants de l'école élémentaire jusqu'au secondaire. Selon moi, nos enfants sont évalués adéquatement entre la première et la neuvième année. J'aimerais examiner ces évaluations. Je sais que les évaluations sont de compétence provinciale.

Une des choses qui nous inquiètent, c'est que les prestataires de l'aide sociale sont de plus en plus nombreux. Comment renverser la vapeur? L'autre problème, c'est que s'ils ne vivent pas de l'aide sociale, ils sont dans le système juridique fédéral ou provincial, et ils sont de plus en plus nombreux à s'y trouver. C'est ce qu'on a remarqué dans nos collectivités. Nous tentons de travailler avec vous afin de satisfaire ces besoins. Certaines collectivités sont satisfaites de nos efforts.

• (1015)

Le président: Il vous reste environ une minute, chef.

Le chef Bruce Underwood: Merci.

Je voudrais proposer — non pas une modification à l'entente dans le cadre de la SFCEA, si on en prévoit une en 2015... Je pense qu'il nous faut une entente de plus longue durée, qui permettra une planification effective et l'atteinte des objectifs prévus dans ce plan, plutôt que d'avoir à se repositionner tous les 12 mois.

C'est, je crois, ma conclusion. Je tiens simplement à pouvoir collaborer avec les autres signataires de cette entente, dans la province et ailleurs au Canada, et avec les personnes qui, par leur influence, peuvent vraiment amener un débloqué pour nous tous.

Merci.

Le président: Merci.

Je vous prie de me pardonner d'avoir omis de vous appeler *chef* dans mon introduction. L'omission provient de mes notes, et je le regrette, chef Underwood.

Passons maintenant à Mme Bartlett, à Winnipeg, je crois.

Mme Marileen Bartlett (directrice générale, Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc.): Bonjour.

Je vous remercie, monsieur le président, et vous aussi, mesdames et messieurs les membres du comité, d'avoir invité notre centre, le Centre for Aboriginal Human Resource Development ou CAHRD, à livrer son témoignage.

J'espère que tous ont pu visionner la courte vidéo que nous vous avons fait parvenir. Elle date un peu. Nous avons, depuis, créé plus de programmes. Mais elle présente l'essence du programme d'application de la SFCEA à Winnipeg.

Je ferai quelques observations. J'espère pouvoir ensuite répondre à vos questions.

Comme j'ai dit dans mon mémoire, je crois que la SFCEA et les programmes antérieurs qui visaient le marché du travail autochtone ont été couronnés de réussite et qu'ils étaient essentiels. La SFCEA ne nous a pas seulement permis de donner de la formation et de l'emploi aux Autochtones, mais elle a aussi servi de point d'appui à de nombreux autres de nos services.

Notre centre a aussi utilisé, récemment, deux autres programmes fédéraux d'emploi: le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, ou PCEA, et le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones, ou FISCFA. Les deux ont eu des résultats positifs et ils nous ont aidés à former des Autochtones et à leur trouver de l'emploi. Nous avons aussi traité avec le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, qui continue de nous appuyer en nous aidant à acquérir de l'équipement et à créer pour nous des lieux de formation.

Le PCEA nous a permis d'être mieux en mesure d'exécuter des programmes qui ont facilité la création d'un centre moderne et souple de formation à la fine pointe de la technologie. Le collège Neeginan, notre institut de formation, en augmentant le nombre de ses partenariats avec l'industrie, a aussi renforcé sa crédibilité auprès d'elle. À la fin de notre projet de PCEA, une initiative aérospatiale autochtone, le centre a continué à utiliser l'infrastructure et a poursuivi la formation avec certains des partenaires, grâce au financement de notre SFCEA. Agréés auprès de l'industrie et pour les besoins de l'apprentissage, nos programmes nous ont enfin permis de former des Autochtones pour des emplois de machinistes et de techniciens de l'entretien des turbines à gaz au niveau 1 d'apprentissage de la maintenance des avions. Pour ce programme, nous avons fait embaucher 101 Autochtones en tout.

Le programme du FISCFA était plus court et il a éprouvé des problèmes de synchronisme, mais il nous a aussi aidés à faire mieux nos preuves dans la collaboration avec l'industrie. Nous avons ainsi mis sur pied deux programmes: celui de technicien du reconditionnement des instruments médicaux et celui de technicien de fabrication industrielle.

Pour conclure, je tiens à répondre à une autre question, celle des perspectives d'emploi pour les Autochtones. Je suis d'accord avec les intervenants qui m'ont précédé: tous nos problèmes sont si importants, comme notre travail. Malgré ces perspectives d'emploi, nous devons préparer les Autochtones à faire partie de la population active et la population active à les accueillir. L'expérience m'a appris que l'industrie est désireuse de collaborer avec nous à la formation et à l'embauche d'Autochtones. Sans la SFCEA, nous ne pourrions pas exécuter le type de programmes nécessaires à cette fin. Nous essayons d'utiliser un modèle holistique à Neeginan et au centre, mais nous ne répondons pas encore à tous les besoins de nos clients. Nous obtiendrions finalement de meilleurs résultats si nous pouvions mieux donner un soutien complet, sur mesure. Les participants qui accèdent à nos services sont susceptibles de retourner à leurs modes de vie antérieurs. Mieux nous pourrions leur faire accepter de nouveaux modes de vie, l'instruction et la formation, plus ils réussiraient. C'est pourquoi, désormais, les programmes dans le cadre de la SFCEA doivent continuer à concilier la formation directe aux compétences demandées à la population active et la prestation de ressources, pour assurer à nos clients l'éducation, la formation, la sensibilisation personnelle et culturelle, le développement et la stabilisation dont ils ont besoin pour entreprendre la formation et s'intégrer dans la population active.

Nous avons effectué une analyse des coûts pour une famille d'un adulte et de deux enfants qui, après avoir reçu de l'aide à l'emploi et au revenu, vit d'un salaire de 25 000 \$. Elle montre que le gain, pour le financement public, serait d'environ 25 000 \$, y compris les 5 000 \$ que coûte en moyenne le placement sur le marché du travail par notre centre. Ce montant multiplié par le nombre annuel de clients que nous plaçons sur le marché du travail se traduit par une économie de plus de 22 millions de dollars, soit, pour la société, un retour sur investissement de 460 %, sans parler des avantages intergénérationnels qui découlent de la rupture du cercle vicieux de la pauvreté et du fait de ne pas élever ses enfants en étant bénéficiaire de l'aide sociale.

• (1020)

Un mot sur la création de partenariats. Les employeurs sont susceptibles de retenir des stéréotypes de leur contact antérieur avec des travailleurs autochtones. Il faut aussi répondre à leurs besoins de production. Ils sont donc sensibles aux problèmes qui peuvent se présenter avec nos stagiaires dans le milieu de travail.

Nous consacrons beaucoup d'efforts pour appuyer les employeurs et nos stagiaires dans des stages pratiques et en cours d'emploi. Quand nous nouons un partenariat avec un employeur, nous lui faisons savoir très franchement que nous avons besoin de son appui pour en maximiser les avantages pour lui-même et les stagiaires. Pour lui et les stagiaires, nous avons recours à des formateurs en milieu de travail et à d'autres formes d'appui. C'est essentiel.

Nous avons collaboré avec Standard Aero pendant plus de 15 ans. Cette entreprise et nous, nous sommes fiers de ce partenariat qui a conduit à un taux de 10 % d'Autochtones dans les effectifs de l'entreprise. Ce partenariat officiel, fondé sur une lettre d'entente et un comité directeur mixte, vise à combler, annuellement, le départ de 10 à 15 techniciens de turbines à gaz de chez Standard Aero. Je tiens à préciser que l'un de nos premiers programmes pour Standard Aero, il y a 15 ans, visait à former uniquement des femmes pour l'industrie. Certaines d'entre elles sont passées à autre chose, mais je sais qu'il en reste une, là-bas, qui occupe un poste de supervision.

Emploi et Développement social Canada insiste sur une formation qui garantit des emplois et dont les coûts sont épongés en partie par les employeurs. Le modèle de formation à l'emploi, au centre, a

toujours prévu des partenariats avec les employeurs, mais, dans la plupart des cas, leur contribution financière était nulle. Ils fournissaient et ils fournissent encore de l'aide en nature: temps consacré au comité, stages pour les étudiants et même dons de machines et de formation. Par exemple, rien n'est définitif, mais, actuellement, nous discutons avec un employeur à l'extérieur de Winnipeg qui est désireux de transporter les travailleurs autochtones par navette une fois que nous les aurons formés. Il est également désireux de transporter le produit et ses superviseurs pour permettre au stage requis d'avoir lieu au collège Neeginan. La formation s'y donne si des groupes d'employeurs sont désireux d'embaucher les stagiaires. À cause de la fluctuation rapide de la population active, les stagiaires ne trouvent pas tous immédiatement du travail après la fin du programme. Mais ils acquièrent les compétences pour s'intégrer dans la population active dès qu'il se présente des débouchés.

Enfin, je tiens à formuler des observations sur nos relations avec la province du Manitoba. Dans mon mémoire, je mentionne que nous n'avons pas bénéficié de la collaboration du programme du marché du travail, c'est vrai, et elle aurait été utile, mais je tiens aussi à souligner l'appui considérable de la province à plusieurs de nos programmes, y compris un centre d'apprentissage pour les adultes, le logement pour nos étudiants et deux garderies. Jusqu'ici, cette année, nous avons reçu environ 250 000 \$ de la province pour les frais de scolarité de nos étudiants du collège de technologie appliquée de Neeginan.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de nous avoir écoutés. J'appuie aussi les propositions qui ont été formulées, parce que nous avons tous le même vécu. Nous avons grand besoin de maintenir ces programmes et de les améliorer.

Merci.

• (1025)

Le président: Merci beaucoup, madame Bartlett.

Mme Sims, du NPD, entamera la période de questions.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus nous informer et nous expliquer les besoins des communautés de nos Premières Nations, particulièrement pour nos jeunes, et la nécessité pour nous d'y répondre. Ces besoins, tous, ici, ou presque tous les connaissent. Le sujet me tient à coeur. J'espère que, grâce à la collaboration de tous, nous pourrions vraiment améliorer le sort de tous.

Ma première question porte sur les demandes de prestations d'AE.

Roberta et les deux autres témoins aussi, si vous voulez, pouvez-vous nous en parler? Pouvez-vous parler de ces demandes consécutives à des emplois saisonniers ainsi que du fonctionnement de la SFCEA à l'égard des demandeurs de prestations d'AE?

Chef Roberta Jamieson: Je pense que cette question s'adresse à d'autres témoins.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci.

Marileen?

Mme Marileen Bartlett: Je ne crois pas avoir compris la question. Je suis désolée.

Mme Jinny Jogindera Sims: Je vais la reformuler.

Comment fonctionne la SFCEA à l'égard des demandeurs de prestations d'assurance-emploi? Comme vous savez, les prestations pour un emploi saisonnier sont... et je tiens seulement à savoir comment les participants au programme sont touchés par l'assurance-emploi.

Mme Marileen Bartlett: Je peux répondre à cela, monsieur le président.

À Winnipeg, dans le programme que nous exécutons, peu de participants autochtones reçoivent effectivement des prestations d'assurance-emploi. Beaucoup ont droit aux prestations de type 2 ou, parce qu'ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, ils sont en fait bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous n'avons donc pas beaucoup de contact avec ce programme.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci beaucoup.

Chef, aviez-vous quelque chose à ajouter?

Le chef Bruce Underwood: Merci, monsieur le président.

Des bénéficiaires de l'assurance-emploi viennent chez nous et accèdent à ces services, mais ils sont peu nombreux. Par exemple, nous sommes en mesure de nous occuper d'un prestataire admissible des trois dernières années ou d'une prestataire pour cause de maternité. Nous avons un formulaire sous le régime de l'article 25, comme nous l'appelons. Nous pouvons inscrire un prestataire de l'assurance-emploi dans un programme de formation et lui faire signer le formulaire pour obtenir pour lui une prolongation de sa période de prestations pendant qu'il suit un programme de formation en vue de l'emploi.

Nos bureaux peuvent le faire.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci beaucoup.

Ma prochaine question concerne probablement plus les Salish. Pouvez-vous en dire un peu plus sur la personnalisation de la formation pour répondre aux demandes des travailleurs dans chaque communauté? Dans l'île, vous devez répondre à des besoins très diversifiés dans les communautés. À propos, ma famille vit toujours à Nanaimo, tout comme mes enfants et mes petits-enfants. Presque toute ma carrière d'enseignante s'est déroulée dans l'île.

Pouvez-vous aussi parler de cette méthode qui consiste à cibler la formation en fonction des besoins des différentes communautés?

Le chef Bruce Underwood: Nous travaillons à des partenariats avec la Coastal Aboriginal Shipbuilding Alliance. Actuellement, nous pouvons envisager, en partenariat avec le ministère de la Défense nationale et avec les chantiers navals Victoria Shipyards, la possibilité d'y participer, avec le partage des coûts.

Donc, si vous vouliez avoir un instantané précis de ce que nous envisageons maintenant, ce serait ma réponse succincte concernant les possibilités dans notre région.

Mme Jinny Jogindera Sims: Merci beaucoup.

Ensuite, pensez-vous que, actuellement, on répond bien aux besoins en matière de garderies? Je pose la question à la ronde et je me contenterai d'une simple réponse affirmative ou négative.

Le chef Bruce Underwood: Non.

Mme Marlene Rice: Non.

Chef Roberta Jamieson: Absolument pas, et les besoins sont énormes.

Beaucoup d'étudiants qui s'adressent à nous n'ont souvent besoin de garderie que le jour, mais beaucoup de programmes qu'ils suivent sont offerts en soirée. Ils ont peut-être simplement besoin du millier

de dollars supplémentaire pour couvrir les frais de garderie et pouvoir poursuivre leurs études.

Non, nos étudiants ne reçoivent absolument pas un service convenable de garderie.

• (1030)

Le président: Nous passons maintenant à M. Armstrong, qui dispose de cinq minutes.

M. Scott Armstrong: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins d'être ici. Comme nous disposons de peu de temps, je vais essayer de poser des questions précises.

Pour commencer, madame Jamieson, j'ai lu votre biographie. Vous avez été la première Autochtone canadienne diplômée en droit. Je tiens à vous en féliciter. C'est un signe éloquent de réussite. Je suis sûr qu'à l'école de droit, peu de vos consoeurs et confrères vous ressemblaient, manifestement, mais vous avez quand même réussi pour ensuite collectionner les honneurs.

En Nouvelle-Écosse, et M. Cuzner en conviendra aussi, nous parvenons avec un certain succès à faire obtenir le diplôme d'études secondaires aux jeunes des Premières Nations. Notre taux de réussite est vraiment plus élevé qu'ailleurs au pays.

C'est anecdotique, mais je me demande... en raison de votre vaste expérience des étudiants des Premières Nations au niveau postsecondaire. Nous avons de la difficulté à les faire persévérer à ce niveau. Je crois que certains obstacles les empêchent de terminer leurs études universitaires.

Comme j'ai dit, c'est anecdotique, parce que j'ai longtemps travaillé avec des élèves, en ma qualité d'éducateur, particulièrement des Premières Nations. Est-ce que mon impression est juste? Est-elle confirmée par les faits?

Chef Roberta Jamieson: Oui, elle est juste, et les faits la confirment.

Au pays, on ne parle pas beaucoup de la persévérance. On discute beaucoup des inscriptions aux études collégiales et universitaires, on parle beaucoup d'y attirer plus d'étudiants. Ces établissements comprennent d'eux-mêmes que leur avenir est indissociablement lié à leur capacité d'attirer et de retenir non seulement des étudiants étrangers, mais autochtones aussi, qui appartiennent à la tranche de population dont la croissance est la plus rapide. Et ils tiennent aussi à le faire.

En partenariat avec l'Association des universités et collèges du Canada, nous avons accueilli, en 2010, un sommet pour discuter exactement du problème que vous soulevez. Nous avons publié un rapport. Nous avons discuté des changements que les collèges et universités doivent effectuer pour retenir nos étudiants qu'ils admettent. On a abordé toutes les possibilités, depuis la création de centres où nos étudiants peuvent se rencontrer... C'est ce qui m'a permis de persévérer à l'université et au collège, croyez-moi. Je pouvais d'abord retourner à la maison. J'étais chanceuse. L'école de droit n'était pas trop éloignée. Mais, à McGill, pour mes études de premier cycle, c'était extrêmement loin. J'ai voulu savoir que d'autres étudiants, là-bas, étaient comme moi. Il y avait des centres pour les étudiants, on pouvait rencontrer des mentors.

Nous venons à peine de terminer une étude actualisée, en partenariat, encore une fois, avec l'association, sur les choix en matière d'éducation, comme nous disons — pourquoi les étudiants choisissent tel ou tel établissement. Certains collèges accueillent de nombreux Autochtones, d'autres pas. Il y a des raisons à cela.

Voilà les deux rapports qui ont été publiés. Vos attachés de recherche pourraient peut-être les retrouver.

Je suis au courant, pour les Micmacs de la Nouvelle-Écosse. Ils jouent un rôle de phare au pays.

Le président: Je dois informer mes collègues et les témoins que nous devons ajourner, en raison de la sonnerie qui nous convoque à des votes.

Mais avant, je présente aux témoins mes excuses: ainsi fonctionne le Parlement. Je pense que la plupart d'entre vous le savent. Nous avons disposé de peu de temps pour discuter de ce problème.

Chers collègues, sachez que si vous avez d'autres questions pour les témoins, n'hésitez pas à les communiquer à notre greffière, en

précisant à qui vous les destinez. Nous verrons à les transmettre à leurs destinataires, à qui nous demanderons d'y répondre pendant que nous poursuivons cette étude.

Nous vous remercions sincèrement. Je constate que la présence de Roberta me fait très chaud au coeur. Je dois le dire, parce qu'elle est une ancienne chef de la bande Six Nations de Grand River, que je représente dans la belle circonscription de Brant.

Merci, Roberta, d'avoir été ici.

Merci aussi aux autres témoins

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>